



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2018

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
20/10/2018

Date d'affichage
23/10/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole, Mme VILLENEUVE Odile donne pouvoir à Mme TRIBOULET Véronique

Etai(ent) absent(s) :

M. BERCHEM Franck

Etai(ent) excusé(s) :

M. ROYER Franck, Mme VILLENEUVE Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2018/10/26/0044

Objet : Horaires Amélie PACAUD

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, qu'en raison de la suppression des TAP (Temps d'Activités Périscolaire), les horaires de l'agent d'animation, Amélie PACAUD, il convient de réduire son nombre d'heures hebdomadaires. En effet, lors de la création des TAP, la commune avait décidé d'employer madame Amélie PACAUD sur un poste d'agent d'animation à 35 heures hebdomadaires.

Du fait de la suppression des TAP, ce poste d'agent d'animation pourrait être réduit à 32 heures hebdomadaires, c'est pourquoi il faudrait créer un poste à temps non complet. Madame le Maire a donc demandé au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Allier, de se prononcer à ce sujet.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Allier a rendu un avis favorable à la suppression du poste à 35 heures.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la réduction des heures de madame Amélie PACAUD, de créer un poste à temps non complet, et autorise madame le Maire a signer tous documents s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAGNET

Le Maire,

